

Projet de cahier des charges de l'expertise complémentaire

Sur le modèle utilisé pour déterminer le gisement de déchet à traiter en 2023 dans l'usine d'IVRY du SYCTOM

Préambule :

Lors de la séance du 7 octobre, la Commission nationale du débat public a accepté la proposition de la Commission particulière du débat public relatif au projet de reconstruction du centre de traitement d'Ivry/Paris XIII, de faire procéder à une expertise complémentaire.

Cette proposition fait suite à la demande formulée dans un courrier daté du 2 octobre 2009 signé par les associations Attac Ivry-Charenton, CLCV Ivry, Les amis de la Terre, A suivre, CNIID, Passerelles, Rudologies and Co et Tam Tam.

Objet de l'expertise :

L'expertise consistera en un audit externe sur le protocole de construction du modèle utilisé par le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) pour le calcul du gisement de déchets du bassin versant de l'usine d'Ivry/Paris XIII d'ici 2023.

L'objectif de l'audit est notamment de définir si :

- la méthode utilisée est conforme à l'état de l'art ;
- les données utilisées sont fondées sur les chiffres fournis par les organismes spécialisés reconnus par les autorités publiques (c'est-à-dire fournis par l'INSEE et pris en compte dans le PREDMA et le SDRIF notamment) ;
- les hypothèses utilisées respectent les réglementations et engagements publics (Directive européenne, lois Grenelle, PREDMA) qui donnent des objectifs à atteindre en matière de prévention, de tri/recyclage, d'incinération et de stockage.

Méthodologie de l'expertise :

La méthode, les données et les hypothèses utilisées seront analysées sur la base des documents fournis par le Syctom et de la connaissance des meilleurs pratiques. Des entretiens seront organisés avec les responsables du Syctom, mais également avec les organismes extérieurs ayant participé à la définition du modèle..

Documents mis à disposition :

L'ensemble des documents mis en ligne sur le site du débat public, notamment aux adresses suivantes sont à la disposition du titulaire du marché :

<http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org/informer/dossier-maitre-ouvrage.html>

http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org/documents/etudes_complementaires.html

<http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org/blog/?p=152>

Le titulaire du marché pourra obtenir auprès du maître d'ouvrage tous les documents qui ont prévalu à la prévision du gisement de déchets à l'horizon 2023.

Délais :

Le rapport définitif devra impérativement être transmis par courriel et courrier le 20 décembre 2009 au plus tard aux adresses suivantes :

CPDP
94-96 rue Victor Hugo
94200 Ivry-sur-Seine.
marzolf@debatpublic-tdip.org
rateau@debatpublic-tdip.org
contact@debatpublic.fr

Les principales conclusions de l'expertise complémentaire seront présentées par le prestataire lors de la réunion publique prévue le 14 décembre 2009 à 20 heures à Ivry-sur-Seine. Elle seront soumises à la CPDP le 10 décembre au plus tard. La présentation est incluse dans la prestation.

Les conclusions de l'expertise complémentaire seront rendu public.

Propriété de l'expertise :

L'expertise réalisée sera la propriété de la Commission nationale du débat public.

Choix des prestataires :

L'examen des offres sera réalisé à partir des critères suivants :

- . La bonne compréhension et l'adéquation à la demande
- . La nature et le niveau des compétences professionnelles des experts proposés, ainsi que leurs références.
- . L'indépendance du prestataire vis-à vis du maître d'ouvrage ou de tous les acteurs du débat pendant toute la durée du contrat.
- . Les prix de la prestation.

Ces critères constituent les critères de choix du prestataire.

Remise de l'offre :

L'offre sera remise sur les formats papier et numérique.

La date limite de remise de l'offre est fixé au vendredi 30 octobre 2009 à 12 heures à la

CNDP
6 rue du Général Camou
75007 Paris